

Procès-Verbal du
Conseil Municipal du 21 novembre 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Pouvoir(s) : 0

L'an deux mil vingt-trois, le 21 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Aline CHARPENTIER, Maire

Date de convocation : 15 novembre 2023

Étaient présents : BAILLIET Gilbert, CHARPENTIER Aline, LEMPEREUR Stéphanie, WARZÉE Bernadette, LEROY Jean-Charles, PANNECOUCKE Vincent

Absents excusés : LAMBLIN Charlotte, BRÉMARD Marie-Ange, DEMARLY Benjamin, PILON Mélodie,

Secrétaire de séance : DEMARLY Benjamin

Ordre du jour

1. Présentation du projet éolien par EDF Renouvelable
2. Collecte de dons – Fondation du Patrimoine
3. Caveau d'attente du cimetière
4. Convention SPA

1. Présentation du projet éolien par EDF Renouvelable

EDF Renouvelable présente l'avancée du projet d'extension du parc actuel Champagne Picarde, nommé Projet Eolien du Muscardin.

Goudelancourt serait concerné suite aux études par l'implantation de 3 éoliennes.

Information à la population par une lettre d'information rédigée par EDF Renouvelable.

2. Collecte de dons – Fondation du Patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation de l'église, la collecte de dons est indispensable,

Considérant que la commune de Goudelancourt-lès-Pierrepont souhaite monter un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, acteur du développement local et durable qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine local afin de mettre en place une opération de collecte de fond

Considérant que ce partenariat permettra de mener une campagne d'appel aux dons populaire visant à encourager le mécénat citoyen et d'entreprise,

Commune de Godelancourt lès Pierrepont

Considérant que pour mettre en oeuvre une souscription publique, il est nécessaire de s'appuyer

sur l'expertise et l'expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de financement, du contexte des collectivités territoriales et des enjeux patrimoniaux de ce type d'opération,

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec la Formation du Patrimoine afin de collecter des dons pour la restauration de l'église et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

3. Caveau d'attente du cimetière

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008

Considérant que la commune de Godelancourt-lès-Pierrepont dispose d'un caveau d'attente,

Considérant que la commune de Godelancourt-lès-Pierrepont ne dispose pas d'un ossuaire,

Considérant que le Maire a l'obligation de prévoir un ossuaire dans le cimetière de la commune

Considérant qu'un ossuaire est un emplacement affecté à perpétuité pour la conservation des restes exhumés.

Considérant que le caveau d'attente n'est pas légalement obligatoire,

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un ossuaire en lieu et place du caveau d'attente

Adopté à l'unanimité

4. Convention SPA

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les dispositions des articles L.211-22, L211-25 et L211-26

Considérant que le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune, et qu'il lui appartient de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats,

Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou intercommunale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26,

Considérant que la gestion de la fourrière peut être assurée par une association régie par la loi de 1901

Considérant que la commune de Godelancourt-lès-Pierrepont avait conclu un contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage, ni capture avec la Société Protectrice des animaux,

Considérant que ce contrat arrive à échéance,

Commune de Godelancourt lés Pierrepont

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat tel et d'autoriser Madame le Maire à signer son renouvellement ainsi que tous les documents nécessaires

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Noël : le village sera décoré le 1er week-end de décembre. 3 illuminations supplémentaires sont achetées et seront installées par l'entreprise Leclere.
- Suite aux dégâts de manœuvres militaires constatés sur la voirie au monument aux morts et grande rue (trottoirs abîmés), un dédommagement de 3875€ sera versé à la commune par le service du commissariat des armées. L'entreprise Eurovia interviendra pour réaliser la remise en état.

La séance est levée à 21h30

BAILLIET Gilbert	LEROY Jean-Charles
LEMPEREUR Stéphanie	PANNECOUCKE Vincent
CHARPENTIER Aline	WARZÉE Bernadette